

FARGUES DE LANGON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022

PRESENT(E) S : M. RONCOLI, Maire, M. MERINO, Mmes AUGHEY, DUCOS M., Adjoints, Mmes DUCOS P., GACHES-PEDUCASSE, HILT, MAGUY, MONCOT, PATROUILLEAU, M. BELTRAN, CLAVERES, DUCOS X., LECOURT, TAILLEUR, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CABANNES, Adjointe, à Mme DUCOS P., Conseillère Municipale ; M. CASTAGNET, Conseiller Municipal à M. TAILLEUR, Conseiller Municipal.

ABSENT EXCUSE : M. GERARD, Adjoint, M. GYSBERS, Conseiller Municipal

Madame AUGHEY Sandrine, Maire-Adjointe est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 janvier 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Délibération 2022-02 – Autorisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser inscrits.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et

mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous, selon la répartition par opération (niveau de vote des dépenses d'investissement).

OPERATION	Crédits ouverts 2021	Décision Modificative	TOTAL	Crédits ouverts 2022 (^{1/4} BP2021)
15 – Travaux voirie	217.459,73 €		217.459,73 €	54.364,93 €
22 – Acquisitions	127.605,86 €	€	127.605,86 €	31.901,46 €
25 – Travaux bâtiments	424.921,60 €	€	424.921,60 €	106.230,40 €
35 – Cadre de vie	13.600,00 €		13.600,00 €	3.400,00 €
TOTAL	783.587,19 €		7831.587,19 €	195.896,76 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- ✓ Mettre en recouvrement les recettes,
- ✓ Engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- ✓ Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tels que présentés ci-dessus.

Délibération 2022-03 – Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local – projet de restructuration du Pôle Educatif.

La Loi des Finances 2022 a renouvelé la Dotation de Soutien à l'Investissement Local afin de permettre, notamment, le financement d'opérations d'investissement des Communes.

A ce titre, la commune de Fargues envisage de réaliser des travaux de restructuration du Pôle Educatif (reconstruction de l'école maternelle et aménagement de ses abords). Le coût total prévisionnel est estimé à 1 340 000.00 € HT.

L'Etat, par le biais du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, peut accompagner la réalisation de ce projet, à hauteur de 25 %.

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Montant HT
Etat (DETR)	280 000 €
Département	192 500 €
Région	216 750 €
Etat (DSIL)	335 000 €
Autofinancement par la Commune	315 750 €
TOTAL	1 340 000 €

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

Il autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre du Fonds de Soutien de l'Investissement Public Local, à hauteur de 335 000 € HT et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer auprès des services de l'Etat le dossier afférent à cette demande de subvention (DSIL).

QUESTIONS DIVERSES

- **DEMISSION D'UN ADJOINT** : Monsieur MERINO, Maire-Adjoint présente sa démission au poste d'Adjoint et au poste de Conseiller Municipal pour raisons personnelles. Le Conseil Municipal prend acte de sa décision et l'informe que son courrier sera transmis à Madame la Préfète de la Gironde afin qu'elle valide sa décision, décision qui sera actée par délibération lors d'un prochain Conseil Municipal.
- **SOLIDARITE INTERNATIONALE** : Madame GACHES-PEDUCASSE, Conseillère Municipale, fait le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée en visioconférence le lundi 10 janvier dernier avec Monsieur le Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac, Monsieur de Maire de Moussodougou (Burkina-Faso) et l'ONG ACAD. Malgré des difficultés de liaison entre les différents protagonistes, il a été fait un point sur les projets réalisés à Moussodougou. Le prochain projet concerne la réalisation d'un château d'eau afin d'alimenter le bassin de vie de Moussodougou qui représente 10 000 habitants environ. A cet effet, une entreprise locale burkinabé doit être contactée. D'autre part, une mission en provenance de Moussodougou est envisagée en France du 22 au 27 février prochains, à condition que la situation administrative et sanitaire le permette.
- **PLAINE DES SPORTS** : Madame AUGHEY, Maire -Adjointe déléguée, présente le projet d'aménagement de la plaine des sports dont la faisabilité sera étudiée lors de l'élaboration du budget primitif 2022.
- **TRAIL DES VALENTINS** : Madame AUGHEY, Maire-Adjointe déléguée, informe les élus que le traditionnel trail des Valentins se déroulera le dimanche 13 février prochain. Le tracé des différents parcours est établi et l'information est diffusée à la population.
- **BROYAT DES BRANCHES** : Madame GACHES-PEDUCASSE, Conseillère Municipale, fait part aux Conseillers Municipaux que les prochaines journées de broyat des branchages des particuliers auront lieu les 26 et 27 février 2022. Les habitants des quartiers concernés ont été informés et doivent impérativement s'inscrire à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.